

WILAYA DE BATNA
DAIRA DE SEGGANA
COMMUNE DE SEGGANA

NIF: 0 957 0529 90693 10

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 01 /2026

Conformément a l' articles 38 et 39 loi n° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles relative aux marchés publique et l'article 42 et 44 du décret présidentiel N° 15-247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Le président d'APC de SEGGANA lance un appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales relatif a la :

BALIYAGE ET ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Les soumissionnaires spécialisés selon le registre de commerce intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du Bureau des marchés – commune de Seggana- contre un paiement de la somme de **5.000.00 DA**, auprès du trésorier communal de SEGGANA.

Les offres doivent être accompagnées des pièces en cours de validité suivantes :

A- Dossier de candidature

- La déclaration de candidature, dûment renseignée et signée et cachetée, selon le modèle joint au cahier des charges
- La déclaration de probité, dûment renseignée et signée et cachetée, selon le modèle joint au cahier des charges.
- La déclaration – de sous-traitant dûment renseignée et signée et cachetée, selon le modèle joint au cahier des charges
- Statut de l'entreprise s'il y a lieu (cas personnes morales);
- Registre de commerce numérique dans la spécialisation requise
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants

Capacités technique :

- **les moyens matériels à mettre sur le projet** : 02camion benne tesseuse
- **les moyens humains (liste des travailleurs détaillé)**
- **les références professionnelles** : les attestations de bonne exécution des projets similaires des cinq 05 dernières années

B -l'offre technique

- La déclaration à souscrire, dûment renseignée, signée et cachetée, selon le modèle joint au cahier des charges,
- La mémoire technique justificatif, dûment renseignée, signée et cachetée, selon le modèle joint au cahier des charges,
- Le cahier des charges, portant à la dernière page la mention manuscrite « lu et accepté »

C- l'offre financière

- La lettre de soumission, dûment renseignée, signée et cachetée, selon le modèle joint au cahier des charges,
- Le bordereau des prix unitaires ; dûment renseignée, signée et cachetée, selon le modèle joint au cahier des charges
- Le détail quantitatif et estimatif; dûment renseignée, signée et cachetée, selon le modèle joint au cahier des charges

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres N.....l'objet de l'appel d'offres..... ».

La durée de préparation des offres et fixée à **10 jours** a compté de la première parution du présent avis au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public, et a la presse de deux quotidiens nationaux et deux journaux électroniques,

Les offres seront déposées au bureau du marché – commune de Seggana avant 11.00 h, le dernier jour de la durée de préparation des offres

L'ouverture des plis est fixée à 11.00 H du même jour, les soumissionnaires sont invités à se présenter à la séance publique portant ouverture des plis. Ci ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de L'ouverture.

NB : Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et, en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

SEGGANA le :
LE PRESIDENT DE L'APC

SIGNE A. BENHARZALLAH